Le Pro Actif

Bulletin d'information à l'intention des membres du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation Chaudière-Appalaches (SPPECA-CSQ)

Volume 6, No. 2 **Janvier 2018**

Pour l'année 2018, votre syndicat vous transmet ses meilleurs vœux.
Depuis notre fusion des quatre unités, en 2012, nous poursuivons la volonté de vous servir et de répondre le plus discrètement et efficacement aux demandes de nos membres. Dans la mouvance des promesses du gouvernement, nous ne pouvons que souhaiter que cela permettre au personnel professionnel de prendre une place plus importante encore dans l'école publique. Toutefois, nous ne sommes pas dupes. Nous resterons vigilants à défendre nos droits auprès des commissions scolaires. Il est grand temps que des postes réguliers soient offerts pour permettre à tous de profiter pleinement de l'expertise du personnel professionnel.
Je souhaite que l'année 2018, nous offre à tous des conditions de travail répondant à nos besoins et respectant nos forces et notre autonomie professionnelle. En travaillant ensemble à la valorisation des professionnelles et professionnels, nous pouvons croire que des changements sont possibles.
N'hésitez pas à faire valoir votre expertise auprès des décideurs des établissements scolaires !

Syndicalement vôtre !

Line Thériault, présidente du SPPECA-CSQ

La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation

Depuis plus de 10 ans, en collaboration avec la FPPE, votre syndicat souligne la semaine du personnel professionnel de l'éducation. Cette année, c'est sous le thème **DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉDUCATION TOUT LE MONDE Y GAGNE.** Cette semaine est un moment privilégié pour valoriser votre travail et l'importance que vous avez au sein de l'école publique. En novembre dernier, nous avons souligné l'évènement en regroupant les quatre unités syndicales, ce fut un moment très apprécié par les participants. La conférence donnée par monsieur Pétrin a permis de comprendre toute l'importante de tenir compte de la diversité sexuelle dans les établissements scolaires, afin de créer des milieux de vie qui garantissent le droit à l'égalité, à la dignité, à l'intégrité, au bienêtre et à la sécurité de ces jeunes. Références :

http://www.diversite.lacsq.org/
http://www.lejag.org/

En terminant, je tiens à remercier le comité organisateur. Le CA est déjà en réflexion pour l'évènement de l'an prochain. Nous tenons à vous rappeler que cette semaine a toujours lieu dans la 3e semaine de novembre. Alors, rendez-vous l'an prochain, semaine du 19 au 23 novembre 2018 !

Line Thériault, présidente du SPPECA-CSQ

Syndicat du personnel professionnel de l'éducation Chaudière-Appalaches
2C - 156, route Marie-Victorin, Lévis Québec G7A 2T4
Bureau : 418-496-6196 Cellulaire : 581-984-8269
Je vous rappelle que je suis au bureau syndical, quatre jours par semaine. Vous pouvez me laisser un message sur mon cellulaire. Je ferai un suivi le plus rapidement possible.
Courriel : **sppeca29@gmail.com**
Groupe fermé : SPPECA-CSQ

Sommaire

Bonne année 2018 1
Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation 1
Congrès SPPECA 2018 2
Nouvelles 2
Engagement syndical
Non à la loi 105 2
Saviez-vous que 3
Projet de loi nº 149 (RRQ)
Activités à venir 4
Dossiers FPPE..... 5
Politique de la réussite éducative 6

Au Plaisir de vous accueillir au CONGRÈS - SPPECA 2018

Le congrès du SPPECA se tiendra ***le 25 mai 2018***,
à la ***Cache du domaine***, Thetford Mines
Pour les quatre unités, une délégation est prévue pour y participer.
Bientôt une invitation vous sera adressée par vos délégués/es. Je vous invite à y répondre positivement.
Cette journée permet de faire le point sur les travaux de votre syndicat et de vous impliquer dans le choix des dossiers à venir.
Pour ceux qui souhaitent en profiter, à leur frais, pour de la détente, un groupe de chambres a été réservé à un tarif préférentiel, vous n'avez qu'à mentionné SPB2505.
Vous pourrez profiter, par la même occasion, du Noah Spa… nouvellement ouvert !

Nouvelles

- Un nouveau site pour le SPPECA est actuellement en construction.
http://www.fppe.ca/sppeca/
- Visiter le nouveau site de la FPPE
http://www.fppe.ca/
- Congrès de la CSQ, rendez-vous du 27 au 29 juin 2018, à Québec, quatre membres de l'exécutif vont participer à cet évènement.
- EVB-CSQ, 25e anniversaire, consulter le guide pour l'organisation d'activités sur le site suivant :
http://www.evb.lacsq.org/evenements/25e-evb-csq/

Engagement syndical

Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire
Actuellement, le travail se poursuit pour la réalisation des plans d'engagement vers la réussite dans les différentes commissions scolaires. Il y aura une suite à ces travaux, la réalisation des projets éducatifs des écoles. Alors, je vous invite comme personnel professionnel à participer dans vos milieux à la rédaction de ceux-ci. Vos représentants au conseil d'établissement seront les mieux placés pour exprimer leur opinion.

Line Thériault, présidente du SPPECA-CSQ

NON À LA LOI 105

Partenariats en milieu scolaire : attention à la sous-traitance

Dernièrement, la CSQ a organisé une rencontre avec les représentants du Réseau des carrefours jeunesse-emploi (RCJE) ainsi que la FPPE, dans le but d'échanger sur la définition différente du concept de complémentarité des services. Cette rencontre n'a pas permis de faire reconnaitre au RCJE cette problématique, ainsi une lettre a été envoyée dans les commissions scolaires afin de manifester nos préoccupations en lien avec la sous-traitance et les impacts sur le personnel professionnel. Par cette action, nous voulons sensibiliser nos dirigeants, sur l'importance du respect des rôles des services offerts par le milieu scolaire et les organismes.

Sur notre site les différentes références pour ce dossier vont bientôt apparaitre.
Nous avons aussi fait mention lors des différentes rencontres en comité des relations de travail (CRT) de nos préoccupations. En effet, devant les besoins à combler, il arrive de plus en plus fréquemment que les établissements scolaires recourent à des organisations externes pour effectuer des activités prévues au plan de classification du personnel professionnel. Alors, on vous invite à nous informer si vous constatez ou vous questionnez sur des éléments qui semblent ne pas respecter des fonctions réalisées habituellement par le personnel professionnel.

Line Thériault, présidente du SPPECA-CSQ

Saviez-vous que...

5-16.00 HARCÈLEMENT SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL

5-16.01 Le harcèlement sexuel en milieu de travail se définit par des avances sexuelles non consenties ou imposées qui compromettent un droit qui découle de la présente convention.
5-16.02 La professionnelle ou le professionnel a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement sexuel.
5-16.03 La commission prend les moyens raisonnables en vue de favoriser un milieu de travail exempt de harcèlement sexuel ou en vue de faire cesser tout harcèlement sexuel porté à sa connaissance. Personnel professionnel 111 CPNCF - FPPE
5-16.04 Tout grief de harcèlement sexuel en milieu de travail est soumis à la commission par la plaignante ou le plaignant ou par le syndicat avec l'accord de celle-ci ou celui-ci selon la procédure prévue à l'article 9-1.00.
5-16.05 À la demande écrite de la plaignante ou du plaignant, les parties locales constituent, dans les 10 jours suivant cette demande, un comité composé d'une ou d'un membre désigné par le syndicat et d'une ou d'un membre désigné par la commission.
5-16.06 Ce comité a pour mandat d'étudier le grief, les faits et les circonstances qui en sont à l'origine et de recommander, le cas échéant, les mesures qu'il juge appropriées. Le comité remet son rapport dans les 30 jours qui suivent la date de la demande de sa constitution.
5-16.07 Le nom de la plaignante ou du plaignant et les circonstances relatives au grief doivent être traités de façon confidentielle, notamment par la commission et les membres du comité, sauf lorsque leur divulgation est nécessaire aux fins de l'enquête relative au grief ou de l'application d'une mesure prise en vertu de la présente convention.
5-16.08 À défaut de solution ou d'une solution jugée satisfaisante, la plaignante ou le plaignant ou le syndicat avec l'accord de celle-ci ou celui-ci peut déférer le grief à l'arbitrage, selon la procédure prévue à l'article 9-2.00. S'il y a eu constitution d'un comité, le grief est déféré à l'arbitrage dans les 45 jours du rapport du comité.
5-16.09 Un grief de harcèlement sexuel est entendu en priorité.
5-16.10 Malgré la clause 4-2.04, un grief de harcèlement sexuel en milieu de travail n'est pas soumis à la consultation du comité des relations de travail.

Projet de loi nº 149 (RRQ)

De façon brève, je porte à votre attention, la bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ) prévue au projet de loi nº 149, déposé le 2 novembre 2017.

La bonification : Le projet de loi n° 149 prévoit une bonification substantielle des prestations de la RRQ à la hauteur de celle du Régime de prestation du Canada (RPC). Une demande en faveur d'une modification du régime RRQ par la CSQ date d'une une résolution est adoptée lors du Congrès 2015 de la CSQ. En octobre 2016, le Conseil général (CG) adopte des résolutions afin de revendiquer une bonification un peu plus généreuse, pour le Québec, que celle du RPC, tout en recherchant un consensus sur un scénario à privilégier auprès des partenaires de l'Observatoire de la retraite. Le CG adopte également une résolution afin que la CSQ s'assure qu'une bonification du RRQ n'affecte pas les droits de ses membres en matière de retraite.

Deux régimes : Selon le projet de loi, le RRQ sera ainsi constitué de deux régimes distincts :
1) Le régime de base, soit le régime mis en place en 1966 ;
2) Le régime supplémentaire, qui débutera en 2019 ; - Recevra les cotisations du nouveau régime et paiera les prestations pour celui-ci. Le régime supplémentaire fera l'objet d'un fonds distinct géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec. De plus, il prévoit une accumulation graduelle des prestations et un financement par capitalisation visant à éviter un transfert de cout intergénérationnel.
Hausse des prestations en deux volets : La bonification, qui sera en vigueur en 2019, se divise en deux volets : voir le schéma.

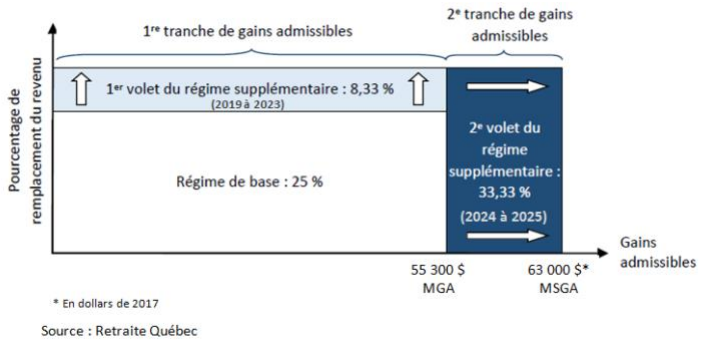

Il est important de comprendre que le projet de loi n° 149, qui viendra bonifier la rente du RRQ, ne modifiera aucunement les prestations payables du RREGOP. Le projet de loi n° 149 viendra modifier la Loi sur le régime de rentes du Québec. Ce régime s'applique à toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter le site de retraite Québec :
https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/actualites/2017/Pages/20171102.aspx

Activités de votre équipe syndicale et
évènements à placer à votre calendrier

Janvier 2018

- Rencontre des équipes syndicales des différentes unités ;
- Rencontre-conseil d'unité en Beauce ;
- Accompagnement des membres ;
- Rencontre des **C**omités des **R**elations de **T**ravail (CRT) *Ce comité est paritaire : représentants de la commission scolaire et du syndicat (délégués/es et adjoints/es)*

4e colloque 18 au 19 janvier 2018 au Cégep du Vieux Montréal

Agir contre l'homophobie et la transphobie (www.colloquehomophobie.org/2018)

Février 2018

- Travaux sur le nouveau Site du SPPECA et les communications
- Accompagnement des membres
- Participations aux différentes instances et accompagnement des unités syndicales

Note : **Nous souhaitons poursuivre la rencontre de différents corps d'emploi cette année. Je vous invite à manifester vos besoins aux délégués syndicaux de votre unité pour nous permettre de préparer ces rencontres.**

Mars 2018

??? mars 2018 **Préparation d'une rencontre pour les représentants au Conseil d'Établissement**

Votre syndicat en collaboration avec la FPPE entreprend une réflexion pour planifier un accompagnement et une formation pour les représentantes et représentants sur les conseils d'établissements. Vos délégués/es vont vous interpeler à participer à cette rencontre. Je vous invite à y répondre positivement.
La date et le lieu de cette rencontre sont à déterminer.

Avril 2018 et mai 2018

13 et 14 avril 2018

La Soirée d'information sur le régime de retraite par l'AREQ
(http://areq.lacsq.org/)
Centre des congrès et d'expositions de Lévis

L'inscription à cette activité doit être faite par le SPPECA ;
communiquez avec le sppeca29@gmail.com.

9 au 13 avril 2018

Semaine de la relève syndicale, « Inspirer le mouvement » encore cette année une activité sera proposée lors de cette semaine. De l'information supplémentaire vous sera envoyée quand les modalités de l'évènement seront déterminées.

25 mai 2018 **Congrès SPPECA – Thetford Mines**

Pour le régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
Pour avoir de l'information, communiquer avec
Marie-Noëlle Bourque 418 839-0500 #52041
marie-noelle.bourque@csnavigateurs.qc.ca.

Information importante

Pour les différentes activités, les frais de déplacement sont remboursés par le syndicat
Si un repas est partagé lors des formations, il vous sera offert par le syndicat

Dossiers – FPPE – Actions professionnels
Voici en bref, certaines priorités de notre Fédération.

- **Un avis du conseil supérieur de l'éducation** paru en octobre 2017, rappelle l'importance de conduire tous les élèves vers la réussite en permettant à chacun de développer son plein potentiel.

Pour une école riche de tous ses élèves - S'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5e année du secondaire, octobre 2017 « Les travaux menés par le Conseil pour l'élaboration de cet avis montrent que les écoles qui se mobilisent pour mieux s'adapter à la diversité des élèves dans une perspective de réussite pour tous changent leurs pratiques et obtiennent des résultats tangibles. Elles témoignent du fait qu'une éducation inclusive pour tous est non seulement souhaitable, mais aussi possible. » Pour plus d'information :

http://cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0500.pdf

- **Les contenus obligatoires en orientation COSP**

La FPPE veut savoir comment se passe l'implantation ?

L'implantation obligatoire au 3e cycle du primaire en 2017-2018. Le projet en soi est intéressant, mais il nécessite la participation de professionnels de l'orientation. La FPPE dénonce la mise en place des contenus sans ajout de ressources. Elle veut suivre les membres (CO, CP) responsables de l'implantation dans différentes CS du Québec pour savoir comment se déroule l'implantation dans les milieux et mieux comprendre les différentes situations.

- L'institut de l'excellence en éducation (INEÉ)

La FPPE comme la CSQ questionne la mission et les responsabilités de ce groupe :

- Dresser la synthèse de l'état des connaissances scientifiques.
- Favoriser le transfert des résultats probants vers le réseau scolaire et le public.
- Contribuer à la formation et à l'accompagnement des intervenants au regard des meilleures pratiques.

Alors, elle invite à la vigilance, car elle se demande si cela peut avoir un impact sur la profession de conseillère et conseiller pédagogique. Le Ministère attend de ces personnes qu'elles agissent comme « agent de légitimation des politiques éducatives », ce qui peut trop facilement dériver vers l'instrumentalisation des CP. C'est leur crédibilité comme groupe professionnel qui pourrait être en jeu., référence mémoire juin 2015, une profession à valoriser : http://www.fppe.ca/wp-content/uploads/2017/06/Conseillere-et-conseiller-pedagogique-.pdf

- Mise à jour économique

Stratégie 0-8 ans MEES (212M$ sur 5 ans) :
Améliorer l'accès aux services professionnels spécialisés pour les élèves ;
Favoriser le développement des compétences personnelles et sociales ;
Soutenir les enseignants dans le développement des habiletés des élèves.
Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site suivant :
http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_miseajourNov2017.pdf - page=120

- Pour une première transition scolaire de qualité et réussie,

La CSQ revendique auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de formaliser la coordination et les mesures qui l'accompagnent dans tous les milieux pour soutenir une première transition scolaire de qualité :

- par la reconnaissance et le respect au préalable des mesures déjà existantes;
- par la reconnaissance du rôle et de l'expertise des intervenantes en petite enfance à titre de partenaires incontournables dans la transition scolaire;
- en s'appuyant sur l'expertise du personnel scolaire déjà développée en matière de travail d'accueil, de soutien à la compétence parentale et de dépistage et d'intervention précoce;

Elle revendique aussi auprès du ministre de la Famille et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport les ressources humaines et financières, les moyens et les conditions d'exercice nécessaires à une première transition scolaire de qualité. .

Politique de la réussite éducation

Est-ce que nous vivons un flou politique important du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur ?

Les médias présentent différentes informations concernant l'éducation. Dans le cadre de la ***Politique de la réussite éducative***, des chantiers seront ouverts et des groupes de travail seront créés. La CSQ est aux aguets et veut être consultée pour défendre nos intérêts.

Un coup d'œil rapide sur la Politique :

On parle du ***Plan d'action sur le numérique en éducation***, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) prépare actuellement la ***Stratégie numérique du Québec***, à laquelle viendra se greffer le ***Plan d'action sur le numérique en éducation***, en enseignement supérieur et en développement des compétences.

Il y a aussi la création de ***l'Institut national d'excellence en éducation(INEÉ)*** *au* moment même où était dévoilée la Politique de la réussite éducative, la mise en place d'un groupe de travail sur la création de l'INEÉ était annoncée. Ce groupe est dirigé par Martin Maltais, professeur à *l'Université du Québec à Rimouski*, et comprend deux autres membres, une personne qui travaille dans une commission scolaire et une enseignante. Le mandat du groupe de travail est de faire des recommandations au ministre sur la mission de l'INEÉ, son statut, ses responsabilités et son fonctionnement. Son mandat n'est donc pas de se prononcer sur la pertinence d'un tel organisme, mais plutôt sur la manière de le mettre en place. En principe, le groupe de travail devait déposer son rapport auprès du ministre le 21 décembre 2017. C'est un dossier important à suivre, car plusieurs acteurs sont plus ou moins d'accords avec cette initiative.

Quelques autres chantiers semblent vouloir se mettre en marche à court terme. C'est le cas de la ***Table nationale sur la réussite éducative*** des élèves autochtones, jeunes et adultes, du ***mode de financement des élèves ayant des besoins particuliers*** et de ***la stratégie pour les jeunes enfants 0-8 ans.*** Il y a aussi le ***plan d'action sur les infrastructures***. Aucun plan concret n'a été annoncé, mais plusieurs projets touchant les infrastructures sont en cours. Par exemple : le ***Lab-École***, ***Repenser l'école***, le **projet *Schola***, un ***Chantier sur la profession enseignante***.

Finalement, des partenaires mobilisés autour de la réussite, ce ***comité réunit plusieurs ministères***, le Secrétariat à la jeunesse, l'ensemble des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative, des représentantes et représentants des commissions scolaires, ainsi que d'autres organismes. Nous n'en savons pas davantage pour le moment.

Line Thériault, présidente du SPPECA-CSQ